

COMMUNIQUÉ SECTEUR SANTE

Nouméa, le 16 avril 2026

Bonification d'ancienneté et prime de stabilité : le Congrès adopte le texte

ENFIN,

Suite au mouvement de grève de mai 2025 et à d'intenses semaines de travail de nos représentants du secteur Santé, **le texte relatif au dispositif exceptionnel en faveur des personnels soignants a été adopté ce jour**, jeudi 16 avril 2026, par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Ce qui change concrètement :

- **Métiers en tension** : La bonification d'ancienneté et la prime de stabilité sont officiellement adoptées pour les métiers dits pénuriques.
- **Sage-femmes** : Elles sont désormais pleinement intégrées au dispositif de la prime de stabilité.

Ces deux mesures seront applicables dès le premier jour du mois suivant la publication du texte au JONC.

Une première étape franchie

Cette première avancée concrète valide l'investissement dans les travaux en cours au sein du "Ségur" pour l'ensemble des personnels. Lors des débats, les élus ont confirmé qu'il s'agissait d'une première phase indispensable et qu'il est désormais obligatoire d'étendre cette dynamique de prise en compte des autres professionnels de la santé.

Un engagement récompensé

Nous tenons à vous remercier pour votre confiance, votre engagement et votre résilience. Ce résultat est le fruit de notre persévérance et de notre détermination. Notre syndicat reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans les démarches administratives à venir, particulièrement pour la mise en œuvre de votre bonification d'ancienneté.

Aujourd'hui, nous avons démontré qu'ensemble, soignants, syndicats et élus, nous pouvons faire avancer la santé calédonienne et protéger les patients.

